

organise et les note. Par contre, dans certaines provinces, les élèves doivent passer un examen de fin de secondaire dans certaines matières clés afin d'accéder au niveau postsecondaire. L'entrée à l'université dans un domaine d'étude dépend donc du choix des cours suivis au secondaire et des notes obtenues; les exigences varient d'une province à l'autre.

## Les autres écoles

Pour les parents désireux de donner à leurs enfants une éducation autre que celle des établissements publics, il existe des «écoles séparées» ainsi que des écoles privées. Les lois provinciales autorisent en effet la fondation d'écoles séparées par des groupes religieux. Pour la plupart catholiques, ces écoles «séparées» offrent dans certaines provinces tous les cours allant de la maternelle au secondaire.

Les écoles privées ou indépendantes offrent des programmes de cours extrêmement variés, se basant sur une religion, une langue ou certains objectifs sociaux ou scolaires.

## La formation du personnel enseignant

Pendant l'année scolaire 1991-1992, les niveaux élémentaire et secondaire ont employé près de 297 000 enseignants et enseignantes à plein temps. Leur formation professionnelle comporte au moins quatre ou cinq années d'étude: préparation d'un Baccalauréat ès arts, puis minimum d'une année d'étude pour obtenir le diplôme de bachelier en éducation (B. Ed.). Les brevets d'enseignement sont émis par les ministères provinciaux de l'Éducation.

## L'éducation postsecondaire

Jusqu'au milieu des années 60, l'éducation postsecondaire a été

presque exclusivement dispensée par les universités. Il s'agissait presque toujours d'établissements privés dont beaucoup avaient une appartenance religieuse. Cependant, au cours des années 60, lorsque le nombre d'inscriptions s'est multiplié et la demande pour un meilleur choix de domaines d'étude a augmenté, des systèmes publics d'enseignement postsecondaire non universitaire ont commencé à se constituer.

Les universités et autres établissements postsecondaires sont tributaires des crédits gouvernementaux. Les frais de scolarité d'université ne représentent, en moyenne, que 17,8 p. 100 des recettes de fonctionnement, lesquelles s'élèvent à 6,6 milliards de dollars.

Les établissements non universitaires d'enseignement postsecondaire portent divers noms: CEGEP, instituts de technologie ou collèges communautaires, par exemple. Ils sont financés par les provinces (parfois à 100 p. 100) et offrent une préparation à des emplois dans des domaines paraprofessionnels, techniques et d'affaires. Certains établissements offrent également des programmes de passage à l'université.

Ces programmes ne sont pas tous postsecondaires puisque certains d'entre eux n'exigent pas de diplôme d'études secondaires. Par exemple, la formation d'un an pour des métiers manuels tels que la menuiserie, la plomberie ou la maçonnerie n'exige, au départ, que le niveau de dixième année.

Tous les établissements cités, de même que les universités, offrent aux adultes le choix entre des études à plein temps et des études à temps partiel. En 1991-1992, on estime que 551 300 étudiantes et étudiants canadiens se trouvaient dans un établissement collégial et 867 300 au niveau universitaire; à peine plus de

60 p. 100 étudiaient à plein temps. Au cours des 20 dernières années, avec l'importance accrue de l'éducation continue, le nombre d'étudiants débordant du groupe d'âge habituel des 18-24 ans a augmenté; en 1990, 24,5 p. 100 de la population universitaire était âgée de plus de 24 ans en comparaison avec 18 p. 100 en 1970-1971.

Actuellement, les femmes représentent plus de 55 p. 100 de la population universitaire totale, et plus de femmes que d'hommes reçoivent des diplômes universitaires. De même, au niveau collégial, plus de 53 p. 100 des étudiants à temps plein et 63 p. 100 des étudiants à temps partiel sont des femmes.

La formation des adultes à tous les niveaux, aussi bien universitaire que professionnelle, est un secteur en pleine croissance. Ainsi, 3,4 millions d'adultes, soit un Canadien sur cinq, ont suivi des cours à temps partiel en 1990.

## Des systèmes d'enseignement renommés

Les provinces et les territoires du Canada ont créés des systèmes d'enseignement complets et diversifiés, conçus pour être ouvert à tous et toutes et pour refléter le caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne. La qualité de l'enseignement est reconnue dans le monde entier. 

